

Insecticide SHENZI^{MD} 400 SC

SUSPENSION

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE GROUPE DES LÉGUMES-RACINES ET LÉGUMES-TUBERÇULES, LE GROUPE DES LÉGUMES-FRUTS, LE GROUPE DES LÉGUMES DU GENRE *BRASSICA*, LE GROUPE DES LÉGUMES-FEUILLES, LE GROUPE DES LÉGUMINEUSES, LE GROUPE DES CUCURBITACÉES, LE MAÏS (MAÏS DE GRANDE CULTURE, MAÏS SUCRÉ, MAÏS À ÉCLATER, ET MAÏS À SEMENCE), FOURRAGE ET FOIN DE GRAMINÉES, FOURRAGE PAILLE ET FOIN DE PLANTES AUTRES QUE LES GRAMINÉES, MENTHE, OKRA, ARACHIDES, LE SOUS-GROUPE DES OIGNON VERT, LES ARTICHAUTS, HOUBLON, CONCOMBRES DE SERRE, TOMATES DE SERRE, AUBERGINES DE SERRE, ET POIVRONS DE SERRE, LE GROUPE D'OLÉAGINEUX ET LES CÉRÉALES, LE GROUPE DES FRUITS À PÉPINS, LE GROUPE DES FRUITS À NOYAU, LE SOUS-GROUPE DES MÛRES ET FRAMBOISES, LES SOUS-GROUPE DES PETITS FRUITS DES GENRES *RIBES*, *SAMBUCUS* ET *VACCINIUM*, LES CANNEBERGES, LES RAISINS, LE GROUPE DE NOIX, ET SOUS-GROUPE DES PETITS FRUITS DE PLANTES NAINES

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0193% à titre d'agent de conservation

PRINCIPE ACTIF: Chlorantraniliprole 400 g/ L

N° D'HOMOLOGATION 34974 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 0,5 L à Vrac

Renseignements sur le produit : 1-800-438-6071

UPL AgroSolutions Canada Inc.
PO Box 12219

Research Triangle Park, NC 27709

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE :déversement, fuite, incendie, exposition ou accident composer le CHEMTREC 1-800-424-9300.

MISES EN GARDE:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée et/ou du cockpit fermé pendant l'application.
- Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre du linge propre.
- Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.
- Consulter la section intitulée « Instructions concernant l'épandage aérien » de cette étiquette pour obtenir les autres mises en garde à prendre lors d'applications aériennes.
- Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

- Toxique pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section **MODE D'EMPLOI**.
- Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terres boisées. Dans le cas des utilisations en serre, éviter d'appliquer le produit lorsque des arthropodes utiles sont présents dans la zone à traiter.
- Le chlorantraniliprole est persistant et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de ce produit dans les sites traités avec tout produit du chlorantraniliprole au cours de la saison précédente.
- Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE:

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides et des engrains.

Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS:

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

AVIS À L'UTILSATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2024-1378
2024-06-04

<<DFU Booklet>>

GROUPE 28 INSECTICIDE

Insecticide SHENZI 400 SC

SUSPENSION

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE GROUPE DES LÉGUMES-RACINES ET LÉGUMES-TUBERCULES, LE GROUPE DES LÉGUMES-FRUTS, LE GROUPE DES LÉGUMES DU GENRE *BRASSICA*, LE GROUPE DES LÉGUMES-FEUILLES, LE GROUPE DES LÉGUMINEUSES, LE GROUPE DES CUCURBITACÉES, LE MAÏS (MAÏS DE GRANDE CULTURE, MAÏS SUCRÉ, MAÏS À ÉCLATER, ET MAÏS À SEMENCE), FOURRAGE ET FOIN DE GRAMINÉES, FOURRAGE PAILLE ET FOIN DE PLANTES AUTRES QUE LES GRAMINÉES, MENTHE, OKRA, ARACHIDES, LE SOUS-GROUPE DES OIGNON VERT, LES ARTICHAUTS, HOUBLON, CONCOMBRES DE SERRE, TOMATES DE SERRE, AUBERGINES DE SERRE, ET POIVRONS DE SERRE, LE GROUPE D'OLÉAGINEUX ET LES CÉRÉALES, LES CÉRÉALES, LE GROUPE DES FRUITS À PÉPINS, LE GROUPE DES FRUITS À NOYAU, LE SOUS-GROUPE DES MÛRES ET FRAMBOISES, LES SOUS-GROUPE DES PETITS FRUITS DES GENRES *RIBE*, *SAMBUCUS* ET *VACCINIUM*, LES CANNEBERGES, LES RAISINS, LE GROUPE DE NOIX, ET SOUS-GROUPE DES PETITS FRUITS DE PLANTES NAINES

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0193% à titre d'agent de conservation

PRINCIPE ACTIF: Chlorantraniliprole 400 g/ L

N° D'HOMOLOGATION 34974 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 0,5 LITRES à Vrac

Renseignements sur le produit : 1-800-438-6071

UPL AgroSolutions Canada Inc.
PO Box 12219

Research Triangle Park, NC 27709

EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE : déversement, fuite, incendie, exposition ou accident composer le CHEMTREC 1-800-424-9300.

MISES EN GARDE:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée et/ou du cockpit fermé pendant l'application.
- Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre du linge propre.
- Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.
- Consulter la section intitulée « Instructions concernant l'épandage aérien » de cette étiquette pour obtenir les autres mises en garde à prendre lors d'applications aériennes.
- Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS:

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.**MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:**

- Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.
- Toxique pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de spécifiées à la section **MODE D'EMPLOI.**

- Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terres boisées. Dans le cas des utilisations en serre, éviter d'appliquer le produit lorsque des arthropodes utiles sont présents dans la zone à traiter.
- Le chlorantraniliprole est persistant et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de ce produit dans les sites traités avec tout produit contenant de le chlorantraniliprole au cours de la saison précédente.
- L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les sites où les sols sont perméables (par exemple sols sableux) et/ou encore si la nappe phréatique est peu profonde.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.
- **NE PAS** appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.
- **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

ENTREPOSAGE:

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides et des engrains. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'insecticide Shenzi 400 SC est une préparation liquide pouvant être appliquée comme pulvérisation foliaire, par application terrestre ou aérienne (pommes de terre, betterave à sucre, betterave potagère, légumineuses, le maïs, l'oléagineux et les céréales seulement) pour supprimer plusieurs insectes parasites importants. Pour application, mélanger l'insecticide Shenzi 400 SC à l'eau.

Appliquer aux taux recommandés lorsque les populations d'insectes atteignent les seuils économiques déterminés localement. Consulter votre conseiller local ou votre conseiller en cultures afin de déterminer les seuils appropriés de traitement dans votre région.

Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme et complète.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

NE PAS laisser les rejets, l'effluent ou les eaux de ruissellement provenant des serres qui contiennent ce produit de pénétrer dans des lacs, des ruisseaux, des étangs ou d'autres plans d'eau.

Groupe de Culture 1 - LÉGUMES- RACINES ET LÉGUMES-TUBERCULES

Volume de pulvérisation pour les légumes-racines et légumes-tubercules: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol. Pour les pommes de terre seulement, appliquer de façon aérienne une bouillie de pulvérisation d'un volume final de 50 L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Shenzi 400 SC/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
POMMES DE TERRE	Doryphore de la pomme de terre	125 mL à 250 mL	Pour les pommes de terre, appliquer soit avec de l'équipement terrestre ou aérien. Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverte complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Pyrale du maïs	125 mL à 188 mL	
LÉGUMES- RACINES ET LÉGUMES-TUBERCULES Arracacha ; Marante ; Crosne du Japon ; Topinambour; Betterave potagère; Betterave à sucre ; Bardane comestible ; Canna comestible; Carotte ; Manioc, amer et doux ; Céleri-rave ; Chayotte (racine) ;	Fausse-teigne des crucifères Fausse-arpenteuse du chou Ver-gris noir Piéride du chou Cécidomyie du chou-fleur Ver de l'épi du maïs (Noctuelle de la tomate)	125 mL	Pour le doryphore de la pomme de terre, utiliser la dose maximum recommandée en cas d'infestation forte ou/et lorsque les grosses larves sont présentes. Gestion de la résistance de doryphore de la pomme de terre : NE PAS appliquer l'insecticide Shenzi 400 SC pour la suppression du doryphore de la pomme de terre si n'importe quel insecticide du groupe 28 a été utilisé au moment de la plantation en traitement

Cerfeuil tubéreux ; Chicorée ; Souchet comestible ; Taro ; Gingembre ; Ginseng ; Raifort ; Curcuma d'Amérique; Persil à grosse racine; Panais ; Pomme de terre ; Radis ; Daïkon ; Rutabaga ; Salsifis ; Scorsonère ; Scolyme ; Chervis ; Patate douce ; Tanier; Curcuma ; Navet ; Dolique tubéreux ; Igname	Pyrale du maïs Sphinx du tabac Sphinx de la tomate Légionnaire uniponctuée Ver-gris panaché Légionnaire d'automne Légionnaire de la betterave Mineuse des feuilles: <i>Liriomyza sativae</i> <i>Liriomyza trifolii</i>		de sillon ou au sol ou pour le traitement des plantons. Pour la suppression de la pyrale du maïs, synchroniser le moment de l'application à celui du pic de l'éclosion des œufs. Dépister la pyrale du maïs en surveillant la ponte des œufs et l'éclosion des œufs pour déterminer le moment de l'application.
---	---	--	--

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Légumes-racines et légumes-tubercules

- Pour les ravageurs nécessitant une gamme de taux d'application, utiliser la dose supérieure si l'infestation de ravageurs est forte.
- Ne pas effectuer plus de 4 applications par saison.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 3 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédent la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 563 mL d'insecticide Shenzi 400 SC par hectare par saison.
- Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide SHENZI 400 SC pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

Groupe de Culture 4 – LÉGUMES-FEUILLES

Volume de pulvérisation pour les légumes-feuilles: Appliquer dans un volume de pulvérisation final minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Shenzi 400 SC/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES-FEUILLES Amarante (feuilles), Roquette, Cardon, Céleri, Céleri chinois, Laitue asperge, Cerfeuil, Chrysanthème à feuilles comestibles, Chrysanthème des jardins,	Fausse-arpenteuse du chou	125 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Ver-gris noir		
	Légionnaire uniponctuée	125 mL à 188 mL	
	Légionnaire d'automne		

Mâche, Cresson alénois, Cresson de terre, Pissenlit (feuilles), Oseille, Endive, Fenouil de Florence, Laitue, pommée et frisée, Arroche, Persil (feuilles), Pourpier, Pourpier d'hiver, Radicchio, Rhubarbe, Épinard, Baselle, Tétragone (épinard de Nouvelle- Zélande), Bette à carde	Ver de l'épi du maïs (Noctuelle de la tomate) Légionnaire de la betterave Mineuse des feuilles: <i>Liriomyza sativa</i> <i>Liriomyza trifolii</i>		
---	--	--	--

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Légumes-feuilles

- Ne pas effectuer plus de 4 applications par saison.
- Ne pas appliquer par voie aérienne
- Ne pas effectuer plus d'une application aux 3 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédent la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 500 mL d'insecticide Shenzi 400 SC par hectare par saison.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Shenzi 400 SC pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

Groupe de Culture 5 – LÉGUMES DU GENRE *BRASSICA*

Volume de pulvérisation pour les légumes du genre *Brassica*: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Shenzi 400 SC/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES DU GENRE <i>BRASSICA</i> Brocoli, Brocoli de Chine, Rapini. Chou de Bruxelles, Chou pommé, Chou chinois (pak-choï), Chou chinois (pé- tsai), Chou chinois (gaï-choï), Chou-fleur,	Piéride du chou Fausse-teigne des crucifères Fausse-arpenteuse du chou Ver-gris noir	125 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Pour une suppression optimale appliquer avec Hasten NT Adjuvant* à Pulvériser à raison de 0,25% v/v ou MSO Concentrate avec Leci-Tech* à raison de 0,5% v/v.

2024-1378
2024-06-04

Chou brocoli, Chou rosette, Chou frisé, Chou-rave, Mizuna, Feuilles de moutarde, Moutarde épinard, Feuilles de colza	Légionnaire d'automne Légionnaire de la betterave Ver de l'épi du maïs (Noctuelle de la tomate) Mineuse des feuilles: <i>Liriomyza sativae</i> <i>Liriomyza trifolii</i>	
---	---	--

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: légumes du genre *Brassica*

- Ne pas effectuer plus de 4 applications par saison.
- Ne pas appliquer par voie aérienne
- Ne pas effectuer plus d'une application aux 3 jours.
- Ne pas appliquer dans les 3 jours précédent la récolte. Observer un DAAR de 3 jours.
- Ne pas dépasser un total de 500 mL d'insecticide Shenzi 400 SC par hectare par saison.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Shenzi 400 SC pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

Groupe de Culture 6 – LÉGUMINEUSES

Volume de pulvérisation pour les légumineuses: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol. Appliquer de façon aérienne une bouillie de pulvérisation d'un volume final de 50 L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Shenzi 400 SC/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMINEUSES Lupin (<i>Lupinus</i> spp., y compris le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux);	Sauterelles	63 mL à 125 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir
	Fausse-arpenteuse du chou	125 mL	
	Ver-gris		

Haricot (<i>Phaseolus</i> spp., y compris le haricot de grande culture, le haricot commun, le haricot de Lima, le petit haricot blanc, le haricot pinto, le haricot d'Espagne, le haricot vert, le haricot tégary et le haricot jaune); Dolique (<i>Vigna</i> spp., y compris l'adzuki, le dolique asperge, le dolique à œil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le haricot mungo, le pois zombi et le haricot mungo noir); Gourgane (fève des marais); Pois chiche; Guar; Pois sabre; Dolique d'Égypte; Lentille; Pois (<i>Pisum</i> spp., y compris le pois nain, le pois à gousse comestible, le petit pois anglais, le pois des champs, le petit pois de jardin, le petit pois vert, le pois mange-tout et le pois sugar snap); Pois cajan sec; Pois sabre Soja	Légionnaire uniponctuée Légionnaire d'automne Légionnaire de la betterave Ver de l'épi du maïs (Noctuelle de la tomate) Pyrale du maïs Vers-gris occidental du haricot	125 mL à 188 mL	une suppression optimale.
---	--	-----------------	---------------------------

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Légumineuses

- Ne pas effectuer plus de 4 applications par saison.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 3 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédent la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 563 mL d'insecticide Shenzi 400 SC par hectare par saison.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Shenzi 400 SC pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

Groupe de Culture 8 – LÉGUMES-FRUIT AUTRES QUE LES CUCURBITACÉES

Volume de pulvérisation pour les légumes-fruits: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Shenzi 400 SC/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
----------------	----------	-------------------------------------	--------------------------

LÉGUMES-FRUIT Aubergine, Cerise de terre, Pépino, Piment (y compris le poivron, le piment de Cayenne, le piment à cuire, le piment de type Jamaïque et le piment doux), Tomatille, Tomate	Doryphore de la pomme de terre	125 mL à 188 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Gestion de la résistance de doryphore de la pomme de terre : NE PAS appliquer l'insecticide Shenzi 400 SC pour la suppression du doryphore de la pomme de terre si n'importe quel insecticide du groupe 28 a été utilisé au moment de la plantation en traitement de sillon ou au sol ou pour le traitement des semences.
	Légionnaire uniponctuée		
	Légionnaire d'automne		
	Légionnaire de la betterave		
	Ver-gris panaché		
	Sphinx du tabac		
	Sphinx de la tomate		
	Noctuelle de la tomate (Ver de l'épi du maïs)		
	Pyrale du maïs		
	Fausse-arpenteuse du chou	125 mL	
	Ver-gris noir		

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Légumes-fruits

- Pour la gamme de taux d'application, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas effectuer plus de 4 applications par saison.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédent la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 563 mL d'insecticide Shenzi 400 SC par hectare par saison.
- Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Shenzi 400 SC pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

Groupe de Culture 9 – LÉGUMES CUCURBITACÉES

Volume de pulvérisation pour les légumes cucurbitacées: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Shenzi 400 SC/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES CUCURBITACÉES Chayotte (fruit) ; Courge cireuse;	Fausse-arpenteuse du chou Ver-gris noir	125 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est

Pastèque à confire; Concombre; Concombre des Antilles; Gourde comestible (y compris la gourde hyotan, la courge-bouteille, gourde hechima et l'okra chinois); Momordique (y compris la pomme de merveille, la margose amère et la margose à piquants); Melon véritable (y compris le cantaloup); Citrouille; Courge d'été; Courge d'hiver (y compris la courge musquée et la courge hubbard, la courge poivrée et la courge spaghetti); Pastèque	Légionnaire uniponctuée Légionnaire d'automne Ver de l'épi du maïs (Noctuelle de la tomate) Mineuse des feuilles: <i>Liriomyza sativae</i> <i>Liriomyza trifolii</i>	125 mL à 188 mL	essentielle pour obtenir une suppression optimale.
---	---	-----------------	--

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Légumes cucurbitacées

- Pour la gamme de taux d'application, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.
- Ne pas effectuer plus de 4 applications par saison.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédent la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 563 mL d'insecticide Shenzi 400 SC par hectare par saison.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Shenzi 400 SC pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

POUR UTILISATION SUR LE MAÏS DE GRANDE CULTURE, MAÏS À ÉCLATER, MAÏS À SEMENCE ET MAÏS SUCRÉ :

Volume de pulvérisation pour le maïs: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol. Appliquer de façon aérienne une bouillie de pulvérisation d'un volume final de 50 L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Shenzi 400 SC/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
MAÏS Maïs de grande culture; Maïs à éclater; Maïs à semence;	Ver-gris noir	125 mL Appliquer soit avec de l'équipement terrestre ou aérien.	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour

Maïs sucré	Légionnaire uniponctuée	125 mL à 188 mL	obtenir une suppression optimale.
	Légionnaire d'automne	Appliquer soit avec de l'équipement terrestre ou aérien.	Pour la suppression du ver de l'épi du maïs, de la pyrale du maïs ou du vers-gris occidental du haricot, synchroniser le moment de l'application à celui du pic de l'élosion des œufs. Dépister en surveillant la ponte des œufs et l'élosion des œufs pour déterminer le moment de l'application. Répéter l'application si le dépistage indique que cela est nécessaire.
	Légionnaire de la betterave		
	Ver-gris panaché		
	Ver de l'épi du maïs (Noctuelle de la tomate)		
	Pyrale du maïs		
	Vers-gris occidental du haricot		Consulter la section intitulée « INSTRUCTIONS CONCERNANT L'ÉPANDAGE AÉRIEN » de cette étiquette pour obtenir plus de détails concernant les applications aériennes.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Maïs

- Pour la gamme de taux d'application, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Ne pas effectuer plus de 4 applications par saison.
- Ne pas effectuer plus d'une application aux 3 jours pour le maïs à semence ou le maïs sucré.
- Ne pas effectuer plus d'une application aux 7 jours pour le maïs de grande culture ou le maïs à éclater;
- Ne pas récolter moins de 1 jour après la dernière application pour le maïs à semence ou le maïs sucré.
- Ne pas récolter moins de 14 jours après la dernière application pour le maïs de grande culture ou le maïs à éclater;
- Ne pas dépasser un total de 563 mL d'insecticide Shenzi 400 SC par hectare par saison.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Shenzi 400 SC pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

**Groupe de Culture 15 – CÉRÉALES (SAUF LE MAÏS ET LE RIZ SAUVAGE) et
Groupe de Culture 16 - FOURRAGE ET PAILLE DE CÉRÉALES (SAUF LE MAÏS ET LE RIZ SAUVAGE)**

Volume de pulvérisation pour les Céréales et Fourrage et paille de céréales: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol. Appliquer de façon aérienne une bouillie de pulvérisation d'un volume final de 50 L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Shenzi 400 SC/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
CÉRÉALES et FOURRAGE ET	Sauterelles	63 mL à 125 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de
	Ver-gris	125 mL	

PAILLE DE CÉRÉALES	Légionnaire uniponctuée Légionnaire d'automne Légionnaire de la betterave Ver de l'épi du maïs (Noctuelle de la tomate) Pyrale du maïs	125 mL à 188 mL	traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
Orge; Sarrasin; Millet perlé; Millet commun; Avoine; Seigle; Sorgho; Téosinte; Triticale; Blé			

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Céréales et Fourrage et paille de céréales

- On peut nourrir le bétail avec du fourrage et du foin.
- Ne pas effectuer plus de 3 applications par saison.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédent la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 563 mL d'insecticide Shenzi 400 SC par hectare par saison.
- En cas de forte infestation par les insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Shenzi 400 SC pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28**

Groupe de Culture 17 – FOURRAGE ET FOIN DE GRAMINÉES

Volume de pulvérisation pour le Fourrage et le foin de graminées: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Shenzi 400 SC/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
FOURRAGE ET FOIN DE GRAMINÉES (Toute graminée (sauf la canne à sucre et les céréales du groupe 15) à l'état vert ou séché, servie au bétail ou broutée par celui-ci; toute graminée de pâture ou de parcours; toute graminée cultivée pour le foin ou l'ensilage).	Sauterelles Légionnaire uniponctuée Légionnaire d'automne Légionnaire de la betterave Ver de l'épi du maïs (Noctuelle de la tomate)	63 mL à 125 mL 125 mL à 188 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Fourrage et foin de graminées

- En cas de forte infestation par les insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas effectuer plus de 4 applications par saison.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 7 jours.
- Observer un DAAR de 0 jour.
- Ne pas dépasser un total de 563 mL d'insecticide Shenzi 400 SC par hectare par saison.

- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Shenzi 400 SC pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

Groupe de Culture 18 – FOURRAGE, PAILLE ET FOIN DE PLANTES AUTRES QUE LES GRAMINÉES

Volume de pulvérisation pour les Fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées:
Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Shenzi 400 SC/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
FOURRAGE, PAILLE ET FOIN DE PLANTES AUTRES QUE LES GRAMINÉES Luzerne; Pois mascate; Trèfle et mélilot; Kudzu; Lespédèze; Lupin; Sainfoin; Lotier; Vesce; Coronille bigarrée; Astragale	Sauterelles	63 mL à 125 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Légionnaire de la betterave	125 mL à 188 mL	
	Charançon postiche de la luzerne (répression seulement)	188 mL à 250 mL	

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées

- En cas de forte infestation par les insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas appliquer par voie aérienne
- Ne pas appliquer plus d'une fois par coupe.
- Observer un DAAR de 0 jour.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Shenzi 400 SC pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

Groupe de Culture 20 – OLÉAGINEUX

Volume de pulvérisation pour l'oléagineux: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol. Appliquer de façon aérienne une bouillie de pulvérisation d'un volume final de 50 L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Shenzi 400 SC/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
OLÉAGINEUX Canola; Colza;	Fausse-teigne des crucifères	63 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture
	Sauterelles	63 mL à 125 mL	
	Légionnaire bertha	63 mL à 188 mL	

Graine de moutarde; Lin; Graine de Tournesol; Carthame; Bourrache; Souci, Crambé; Saliquer; Vipérine; Euphorbe; Onagre; Caméline; Vélar d'Orient; Lesquerelle; Lunaire; Limnanthe; Asclépiade; Graine de niger; Radis oléagineux; Graine de pavot; Baie d'églantier; Stokésie; Julienne des dames; Thé oléagineux;	Fausse-arpenteuse du chou Piéride du chou Cécidomyie du chou-fleur Ver-gris	125 mL	complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Pyrale du tournesol Réduit les dommages causés par le pyrale du tournesol à bandes	125 mL à 188 mL	

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Oléagineux

- Ne pas effectuer plus de 3 applications par saison.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédent la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 563 mL d'insecticide Shenzi 400 SC par hectare par saison.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Shenzi 400 SC pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

MENTHE

Volume de pulvérisation pour la menthe: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Shenzi 400 SC/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
MENTHE	Fausse-arpenteuse du chou	125 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Menthe

- Ne pas effectuer plus de 4 applications par saison.
- Ne pas appliquer par voie aérienne
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 14 jours.
- Ne pas appliquer dans les 3 jours précédent la récolte. Observer un DAAR de 3 jours.
- Ne pas dépasser un total de 500 mL d'insecticide Shenzi 400 SC par hectare par saison.

- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Shenzi 400 SC pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28**

OKRA

Volume de pulvérisation pour l'okra: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Shenzi 400 SC/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
OKRA	Légionnaire de la betterave	125 mL à 188 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Ver de l'épi du maïs (Noctuelle de la tomate)		

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Okra

- En cas de forte infestation par les insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas effectuer plus de 4 applications par saison.
- Ne pas appliquer par voie aérienne
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédent la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 563 mL d'insecticide Shenzi 400 SC par hectare par saison.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Shenzi 400 SC pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

HOUBLON

Volume de pulvérisation pour les houblon : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Shenzi 400 SC/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
HOUBLON	Ver-gris	125 à 188 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Légionnaire uniponctuée		
	Fausse-arpenteuse du chou	125 mL	

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Houblon

- Ne pas effectuer plus de 4 applications par saison.
- Ne pas appliquer par voie aérienne
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer dans les 0 jour précédent la récolte. Observer un DAAR de 0 jour.
- Ne pas dépasser un total de 563 mL d'insecticide Shenzi 400 SC par hectare par saison.

Groupe de Culture 11 - FRUITS À PÉPINS

Volume de pulvérisation pour les fruits à pépins : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 450 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Shenzi 400 SC/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
FRUITS À PÉPINS	Carpocapse de la pomme Pomme; Pommette; Nèfle du Japon; Cenelle; Poire; Poire asiatique; Coing	125 mL à 188 mL	<p>Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverte complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.</p> <p>Pour une suppression optimale du carpocapse de la pomme de 1re génération, appliquer avant l'éclosion des premiers œufs (80 à 110 degrés- jours Celsius après la pose du repère biologique (BIOFIX)). Surveiller les populations et, au besoin, réappliquer 10 à 14 jours plus tard. Pour la deuxième génération du carpocapse de la pomme, le moment de l'application est basé sur l'éclosion des premiers œufs après la mise en place d'un nouveau BIOFIX. Surveiller les populations et, au besoin, réappliquer 10 à 14 jours plus tard. On considère que le BIOFIX est fonctionnel lorsqu'un nombre constant de prises de papillons a été atteint dans le verger. Pour déterminer le nombre de degrés-jours pour le carpocapse, les seuils inférieur et supérieur utilisés sont de 10 et 31 degrés Celsius.</p>
	Tordeuse à bandes obliques Enrouleuse trilignée Pique-bouton du pommier Tordeuse à bandes rouges Tordeuse du bouton du pommier Tordeuse panachée	125 mL à 250 mL	<p>Pour une suppression optimale de la tordeuse orientale du pêcher, appliquer à l'éclosion des premiers œufs de la génération ciblée. Surveiller les populations au moyen de pièges à phéromone et, au besoin, réappliquer 10 à 14 jours plus tard.</p> <p>Pour une suppression optimale de la Hoplocampe des pommes, appliquer au début de la chute des pétales, et répéter si nécessaire après la chute des pétales.</p> <p>Pour une suppression optimale de la Noctuelle des fruits verts, appliquer au stade bouton rose. Répéter si nécessaire à la chute des pétales.</p> <p>Pour la suppression optimale de générations de tordeuses à bandes obliques hibernantes, surveiller la population de larves au printemps et appliquer lorsque les larves ayant hiverné deviennent actives, du stade bouton rose jusqu'à la tombée des pétales. Pour les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et appliquer à l'éclosion des premiers œufs (170 à 240 degrés-jours Celsius) après la première capture substantielle de papillons. Une nouvelle application environ 10 jours après la première peut être requise pour supprimer l'émergence étendue des petites larves.</p>

		<p>Pour une suppression optimale de la pique-bouton du pommier, de la tordeuse à bandes rouges, de la Tordeuse du bouton du pommier et de la tordeuse panachée, appliquer lorsque les larves sont actives dans le stade bouton rose jusqu'à la tombée des pétales.</p>
Mouche de la pomme (répression)	188 mL à 250 mL	<p>Pour la répression optimale de la mouche de la pomme, commencer les applications dès que les mouches sont capturées dans le verger, et répéter 10 à 14 jours plus tard. Une troisième application peut être faite en 10 à 14 jours si des mouches sont encore capturées.</p>
Cicadelle blanche du pommier (répression)	250 mL	<p>Pour la répression optimale de la Scarabée japonais, appliquer dès que les premiers signes d'alimentation sont observés. Répéter dans 10 à 14 jours si nécessaire</p>
Sésie du cornouiller	188 mL à 250 mL	<p>Pour une suppression optimale de la sésie du cornouiller, pulvériser la quantité spécifiée pour mouiller le premier 60 cm de la base du tronc d'arbre au premier signe de l'alimentation de foreur de cornouiller.</p>

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Fruits à pépins

- En cas de forte infestation par un des insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas effectuer plus de 3 applications par saison.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 10 jours.
- Ne pas appliquer dans les 5 jours précédent la récolte. Observer un DAAR de 5 jours.
- Ne pas dépasser un total de 563 mL d'insecticide Shenzi 400 SC par hectare par saison.

RAISINS

Volume de pulvérisation pour les Raisins: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 450 L/ha au sol.

2024-1378
2024-06-04

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Shenzi 400 SC/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
RAISINS	Tordeuse de la vigne	125 mL à 250 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverte complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Surveiller les populations et, au besoin, réappliquer 7 à 10 jours plus tard.
	Noctuelle des arbres fruitiers	188 mL à 250 mL	Pour une suppression optimale de la tordeuse de la vigne, commencer les applications après le début du vol et avant l'éclosion des œufs.
	Scarabée japonais (Répression)	250 mL	Pour la suppression optimale de la noctuelle des arbres fruitiers, surveiller le développement des bourgeons et la présence de dommages causés par la noctuelle. Pour la répression optimale de la Scarabée japonais, appliquer dès que les premiers signes d'alimentation sont observés. Répéter dans 10 à 14 jours si nécessaire.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Raisins

- En cas de forte infestation par un des insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas effectuer plus de 3 applications par saison.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer dans les 14 jours précédent la récolte. Observer un DAAR de 14 jours.
- Ne pas dépasser un total de 563 mL d'insecticide Shenzi 400 SC par hectare par saison.

Groupe de Culture 12-09 - FRUITS À NOYAU

Volume de pulvérisation pour les fruits à noyau : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 450 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Shenzi 400 SC/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES

FRUITS À NOYAU Abricot; Abricot du Japon; Cerise tardive; Cerise de Nankin; Cerise douce; Cerise acide; Nectarine; Pêche; Prune; Prune d'Amérique; Prune maritime; Prune noire du Canada; Prune myrobalan; Prune chickasaw; Prune de Damas; Prune japonaise; Prune Klamath; Prune à pruneaux; Prucot; Prunelle; Cultivars, variétés et hybrides de ces denrées	Tordeuse orientale du pêcher Petite mineuse du pêcher Trypète des cerises (Répression)	188 mL à 250 mL	<p>Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverte complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.</p> <p>Pour une suppression optimale de la tordeuse orientale du pêcher, appliquer à l'éclosion des premiers œufs de la génération ciblée. Surveiller les populations au moyen de pièges à phéromone et, au besoin, réappliquer 7 à 10 jours plus tard.</p> <p>Pour une suppression optimale de la petite mineuse du pêcher, utiliser des pièges à phéromone pour surveiller le degré d'activité des papillons mâles. Suivre les recommandations locales concernant les seuils. Pour les larves du printemps/qui ont passé l'hiver ou la première génération d'été : Appliquer dans les 7 jours suivant le premier piégeage des papillons adultes mâles.</p> <p>Pour la deuxième génération de larves d'été : Afin d'assurer une bonne protection de la culture, continuer de vérifier pour la présence de papillons de la deuxième génération au moins jusqu'à la mi-août. Si nécessaire, effectuer une seconde application durant les 7 jours suivant le premier piégeage des papillons adultes mâles.</p>
	Tordeuse à bandes obliques Enrouleuse trilignée Tordeuse à bandes rouges	125 mL à 250 mL	<p>Pour la répression optimale de la trypète des cerises, appliquer quand des mouches sont détectées dans le verger et répéter dans 10 à 14 jours</p> <p>Pour la suppression optimale de générations de tordeuses à bandes obliques hibernantes, surveiller la population de larves au printemps et appliquer lorsque les larves ayant hiverné deviennent actives, du stade bouton rose jusqu'à la tombée des pétales. Pour les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et appliquer à l'éclosion des premiers œufs (170 à 240 degrés-jours Celsius) après la première capture substantielle de papillons. Une nouvelle application environ 10 jours après la première peut être requise pour supprimer l'émergence étendue des petites larves.</p> <p>Pour une suppression optimale de la tordeuse à bandes rouges, appliquer dans le stade bouton rose jusqu'à la tombée des pétales.</p>
	Scarabée japonais (Répression)	250 mL	<p>Pour la répression optimale de la Scarabée japonais, appliquer dès que les premiers signes d'alimentation sont observés. Répéter dans 10 à 14 jours si nécessaire.</p>

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Fruits à noyau

- En cas de forte infestation par un des insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas effectuer plus de 3 applications par saison.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédent la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 563 mL d'insecticide Shenzi 400 SC par hectare par saison.

Groupe de Culture 14-11 – NOIX

Volume de pulvérisation pour les noix : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 450 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Shenzi 400 SC/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
NOIX (AU SENS LARGE, ARACHIDES EXCLUES) Amandier; Hêtre ; Chêne à gros fruits ; Noyer cendré ; Châtaignier ; Châtaignier de chinquapin ; Noisetier ; Ginkgo ; Noyer du Japon ; Caryer ; Marronnier du Japon ; Araucaria du Chili ; Pacanier ; Pin pignon du Colorado; Noyer noir ; Noyer commun ; Xanthoceras à feuilles; Variétés, cultivars et/ou hybrides de ces denrées	Carpocapse de la pomme Tordeuse à bandes obliques Enrouleuse trilignée	125 mL à 288 mL 125 mL à 250 mL	<p>Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.</p> <p>Pour une suppression optimale du carpocapse de la pomme de 1^{re} génération, appliquer avant l'éclosion des premiers œufs (80 à 110 degrés-jours Celsius après la pose du repère biologique (BIOFIX)). Surveiller les populations et, au besoin, réappliquer 10 à 14 jours plus tard. Pour la deuxième génération du carpocapse de la pomme, le moment de l'application est basé sur l'éclosion des premiers œufs après la mise en place d'un nouveau BIOFIX. Surveiller les populations et, au besoin, réappliquer 10 à 14 jours plus tard. On considère que le BIOFIX est fonctionnel lorsqu'un nombre constant de prises de papillons a été atteint dans le verger. Pour déterminer le nombre de degrés-jours pour le carpocapse, les seuils inférieur et supérieur utilisés sont de 10 et 31 degrés Celsius.</p> <p>Pour la suppression optimale de générations de tordeuses à bandes obliques hibernantes, surveiller la population de larves au printemps et appliquer lorsque les larves ayant hiverné deviennent actives, du stade bouton rose jusqu'à la tombée des pétales. Pour les générations estivales, surveiller le vol des papillons adultes et appliquer à l'éclosion des premiers œufs (170 à 240 degrés-jours Celsius) après la première capture substantielle de papillons. Une nouvelle application environ 10 jours après la première peut être requise pour supprimer l'émergence étendue des petites larves.</p>

			<p>Pour la deuxième génération de larves d'été : Afin d'assurer une bonne protection de la culture, continuer de vérifier pour la présence de papillons de la deuxième génération au moins jusqu'à la mi-août. Si nécessaire, effectuer une seconde application durant les 7 jours suivant le premier piégeage des papillons adultes mâles.</p>
--	--	--	---

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: NOIX

- En cas de forte infestation par un des insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas effectuer plus de 3 applications par saison.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer dans les 10 jours précédent la récolte. Observer un DAAR de 10 jours.
- Ne pas dépasser un total de 563 mL d'insecticide Shenzi 400 SC par hectare par saison.

SOUS-GROUPE DE CULTURE 13-07G - LES PETITS FRUITS DE PLANTES NAINES

Volume de pulvérisation pour les Petits fruits de plantes naines : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 450 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Shenzi 400 SC/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LES PETITS FRUITS DE PLANTES NAINES Bleuet nain; Raisin d'ours; Myrtille; Chicouté; Canneberge; Airelle rouge; Fruit de kunzea; Pain de perdrix; Fraise ; Cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures	Tordeuse à bandes obliques Enrouleuse trilignée Noctuelle des arbres fruitiers Scarabée japonais (Répression)	188 mL à 250 mL	<p>Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Surveiller les populations et réappliquer un minimum de 7 jours plus tard si nécessaire</p> <p>Une couverture complète est essentielle pour une suppression optimale</p> <p>Pour une suppression optimale du scarabée japonais, appliquer dès que les premiers signes d'alimentation sont observés. Répéter dans 10 à 14 jours si nécessaires.</p>

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Petits fruits de plantes naines

- En cas de forte infestation par un des insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas effectuer plus de 3 applications par saison.
- NE PAS appliquer par voie aérienne
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédent la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 563 mL d'insecticide Shenzi 400 SC par hectare par saison.

<< Début de la boîte à usage limité >>

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que UPL AgroSolutions Canada Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, UPL AgroSolutions Canada Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon

indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

Groupe de Culture 5 – LÉGUMES DU GENRE *BRASSICA*

Volume de pulvérisation pour les légumes du genre *Brassica*: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide <i>Shenzi 400 SC/ha</i>	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
LÉGUMES DU GENRE <i>BRASSICA</i> Brocoli, Brocoli de Chine, Rapini. Chou de Bruxelles, Chou pommé, Chou chinois (pak-choï), Chou chinois (pé-tsaï), Chou chinois (gaï-choï), Chou-fleur, Chou brocoli, Chou rosette, Chou frisé, Chou-rave, Mizuna, Feuilles de moutarde, Moutarde épinard, Feuilles de colza	Cécidomyie du chou-fleur	125 mL Pour une suppression optimale appliquer avec Hasten NT Adjuvant à Pulvérer à raison de 0,25% v/v ou MSO Concentrate Contient Leci-Tech à raison de 0,5% v/v.	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Surveiller la population de cécidomyie du chou-fleur tous les 2 à 4 jours en utilisant des pièges Jackson appâtés avec des phéromones. Suivre le seuil local recommandé. Appliquer l'insecticide <i>Shenzi 400 SC</i> aussi tôt que possible une fois que le seuil de la cécidomyie du chou-fleur a été atteint. L'application sur le chou pommé, le chou chinois (pé-tsaï), le chou-fleur, et le brocoli de Chine (gaï lon) doit être faite au début de la saison avant la formation des têtes. Étant donné qu'il y a plusieurs générations de la cécidomyie du chou-fleur par saison, plusieurs applications d'insecticide (au maximum 4 par saison) seront probablement nécessaires.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Légumes du genre *Brassica*

- Ne pas effectuer plus de 4 applications par saison.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.
- Ne pas effectuer plus d'une application aux 3 jours. Pour la cécidomyie du chou-fleur, effectuer les applications subséquentes lorsque le dépistage indique que celles-ci sont nécessaires en tenant compte des seuils locaux.
- Ne pas appliquer dans les 3 jours précédent la récolte. Observer un DAAR de 3 jours.
- Ne pas dépasser un total de 500 mL d'insecticide *Shenzi 400 SC* par hectare par saison.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide *Shenzi 400 SC* pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

Artichauts

2024-1378
2024-06-04

Volume de pulvérisation pour les artichauts: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Shenzi 400 SC/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Artichauts	Ver-gris	125 à 188 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
	Légionnaire uniponctuée		
	Fausse-arpenteuse du chou	125 mL	

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Artichauts

- Ne pas effectuer plus de 4 applications par saison.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer dans les 3 jours précédent la récolte. Observer un DAAR de 3 jours.
- Ne pas dépasser un total de 563 mL d'insecticide Shenzi 400 SC par hectare par saison.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Shenzi 400 SC pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

LES CONCOMBRES DE SERRE, POIVRONS DE SERRE, AUBERGINES DE SERRE, ET TOMATES DE SERRE:

Volume de pulvérisation pour les légumes de serre: Pour les tomates de serre, appliquer dans un volume de pulvérisation maximal de 1400 L/ha. Pour les concombres de serre, les aubergines de serre, et les poivrons de serre, appliquer dans un volume de pulvérisation maximal de 2000 L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Shenzi 400 SC par 1000L de volume de pulvérisation	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Concombres de serre; Poivrons de serre; Aubergines de serre; Tomates de serre	Fausse-arpenteuse du chou	63 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Effectuer les applications subséquentes lorsque le dépistage indique que celles-ci sont nécessaires

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Légumes de serre

- Ne pas effectuer plus de 3 applications par cycle de culture.
- Ne pas effectuer plus d'une application aux 7 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédent la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 375 mL d'insecticide Shenzi 400 SC par hectare par cycle de culture.
- **NE PAS laisser les rejets l'effluent ou les eaux de ruissellement provenant des serres qui contiennent ce produit de pénétrer dans des lacs, des cours d'eau, des étangs ou d'autres plans d'eau.**
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Shenzi 400 SC pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

LES POIVRONS DE SERRE, LES AUBERGINES DE SERRE, ET LES TOMATES DE SERRE:

Volume de pulvérisation pour les légumes de serre: Appliquer dans un volume de pulvérisation maximal fini de 1250 L / ha. Noter que l'utilisation de ce produit pour la suppression de la mineuse de la tomate est limitée aux stades de croissance des plantes pour lesquels une couverture complète peut être réalisée par des volumes d'application de 1250 L/ha ou moins.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Shenzi 400 SC par 1000L de volume de pulvérisation	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Poivrons de serre; Aubergines de serre; Tomates de serre	Mineuse des feuilles lépidoptère	100 mL/ 1000L	Appliquer à l'éclosion des œufs. Retraiter si la surveillance indique qu'il est nécessaire. Couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : Légumes de serre

- Ne pas effectuer plus de 3 applications par cycle de culture.
- Ne pas effectuer plus d'une application aux 7 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédent la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 375 mL d'insecticide Shenzi 400 SC par hectare par cycle de culture.
- NE PAS laisser les rejets, effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Shenzi 400 SC pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

ARACHIDES

Volume de pulvérisation pour les Arachides: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Shenzi 400 SC/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Arachides	Légionnaire uniponctuée Ver-gris Ver de l'épi du maïs (Noctuelle de la tomate)	125 mL à 188 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Arachides

- Ne pas effectuer plus de 4 applications par saison.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédent la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 563 mL d'insecticide Shenzi 400 SC par hectare par saison.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Shenzi 400 SC pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

Sous-groupe de cultures 3-07B - OIGNONS VERT

2024-1378
2024-06-04

Volume de pulvérisation pour le sous-groupe d'oignons verts: Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Shenzi 400 SC/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Sous-groupe d'oignons verts Poireau; Oignon vert; Ciboule, feuilles; Échalote, feuilles fraîches; Ciboulette, feuilles fraîche; Ciboulette chinoise, feuilles fraîches; Hosta, « Elegans »; Fritillaire; Kurrat; Ail penché; Oignon, « Beltsville bunching »; Oignon, frais; Ail chinois; Rocambole, bulbille; Ail des bois	Ver-gris Teigne du poireau (Répression) Mineuse des feuilles: <i>Liriomyza sativae</i> <i>Liriomyza trifolii</i>	125 mL à 188 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: sous-groupe d'Oignon verts

- Ne pas effectuer plus de 4 applications par saison.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 5 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédent la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 563 mL d'insecticide Shenzi 400 SC par hectare par saison.
- **Ne pas effectuer une application foliaire de l'insecticide Shenzi 400 SC pour une période minimale de 60 jours après un traitement de sillon ou au sol ou après la plantation des semences ou des plantons traités avec n'importe quel insecticide de groupe 28.**

LES BETTERAVES À SUCRE ET LES BETTERAVES POTAGÈRES

Volume de pulvérisation pour les Betteraves à sucre et les Betteraves potagères : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha au sol. Appliquer de façon aérienne une bouillie de pulvérisation d'un volume final de 50 L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Shenzi 400 SC/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Betteraves à sucre Betteraves potagères	Tisseuse de la betterave	125 mL à 188 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Betteraves à sucre et les Betteraves potagères

- Ne pas effectuer plus de 4 applications par saison.

2024-1378
2024-06-04

- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 3 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédent la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 563 mL d'insecticide Shenzi 400 SC par hectare par saison. En cas de forte infestation par les insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.

SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07A – MÛRES ET FRAMBOISES

Volume de pulvérisation pour les mûres et framboises : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 500 L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Shenzi 400 SC/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
GROUPE DE MÛRES ET FRAMBOISES Mûres (<i>Rubus eubatus</i> , y compris les nombreux cultivars, variétés et/ou hybrides connus en anglais SOUS des noms tels que Andean blackberry, arctic blackberry, bingleberry, black satin berry, boysenberry, brombeere, California blackberry, Chesterberry, Cherokee blackberry, Cheyenne blackberry, common blackberry, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, evergreen blackberry, Himalayaberry, hullberry, lavacaberry, loganberry, lowberry, Lucretiaberry,	Anneleur du framboisier Rhizophage du framboisier	188 mL à 250 mL	Appliquer avant le premier stade larvaire des insectes quand les larves se nourrissent dans le cambium et avant qu'elles pénètrent dans les racines, la couronne ou les cannes. Une couverte complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.

mammoth blackberry, marionberry, mora, mures deronce, nectarberry, Northern dewberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry, Southern dewberry, tayberry, youngberry et zarzamora) ; Mûre de Logan ; Framboise, noire et rouge ; Framboise sauvage; Cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures			
---	--	--	--

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Mûres et framboises

- En cas de forte infestation par un des insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas effectuer plus de 3 applications par saison.
- Ne pas appliquer par voie aérienne
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 14 jours.
- Ne pas appliquer dans les 3 jours précédent la récolte. Observer un DAAR de 3 jours.
- Ne pas dépasser un total de 563 mL d'insecticide Shenzi 400 SC par hectare par saison.

SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07B - PETITS FRUITS DES GENRES *RIBES*, *SAMBUCUS* ET *VACCINIUM*

Volume de pulvérisation pour les petits fruits des genres *Ribes*, *Sambucus* et *Vaccinium* : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 200 L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Shenzi 400 SC/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
PETITS FRUITS DES GENRES <i>RIBES</i> , <i>SAMBUCUS</i> ET <i>VACCINIUM</i> Bleuet en corymbe Bleuet nain Cassis noir Gadelle rouge Baie de sureau Groseille à maquereau Baie de gaylussaquier Aronie Gadelle odorante	Pyrale des atocas Noctuelle des cerises Tordeuse à bandes obliques Enrouleuse trilignée Petit carpocapse de la pomme Tordeuse du bleuet	188 mL à 250 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour une suppression optimale. Surveiller les populations et réappliquer un minimum de 7 jours plus tard si nécessaire.

Goyave du Chili Baie d'épine-vinette commune Pimbina Camerise Casseille Amélanche Airelle rouge Gadelle indigène Baie de salal Argouse Cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures	Arpenteuse de l'airelle Scarabée japonais (Répression)		Une seule application ne peut pas supprimer la noctuelle des cerises ou la pyrale des atocas. Soit l'application d'un deuxième traitement d'insecticide Shenzi 400 SC ou ultérieure d'un produit antiparasitaire différents homologués pour cet usage peut être nécessaire pour la suppression de la noctuelle des cerises ou pyrale des atocas.
---	--	--	--

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Petits fruits des genres *Ribe*, *Aambucus* et *Vaccinium*

- En cas de forte infestation par un des insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas effectuer plus de 3 applications par saison.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédent la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 563 mL d'insecticide Shenzi 400 SC par hectare par saison.

FRUITS À PÉPINS – Groupe de cultures 11

Volume de pulvérisation pour les fruits à pépins : Effectuer une application par voie terrestre dans un volume de pulvérisation final de 450 L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Shenzi 400 SC/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
FRUITS À PÉPINS Pomme; Pommette; Nèfle du Japon; Cenelle; Poire; Poire asiatique; Coing	Sésie du pommier (réduction du nombre)	250 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverte complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale. Appliquer la dose spécifiée en pulvérisation destinée à mouiller les 60 cm inférieurs du tronc de l'arbre dès que les premiers signes d'activité alimentaire de la sésie du pommier sont perceptibles. Appliquer en pulvérisation d'été, à 25 % et 75 % de la ponte

			des œufs, c'est-à-dire à 200 et 375 degrés- jours (température de base de 10°C), respectivement, après la première capture d'un mâle dans un piège à phéromone (Biofix). Utiliser un pistolet à main ou un pulvérisateur à dos à fort volume d'eau pour assurer une couverture complète des troncs d'arbre et des branches charpentières. Au besoin, réappliquer de 10 à 14 jours plus tard.
--	--	--	--

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Fruits à pépins

- Ne pas effectuer plus de 3 applications par année.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 10 jours.
- Ne pas appliquer dans les 5 jours précédent la récolte. Observer un DAAR de 5 jours.
- Ne pas dépasser un total de 563 mL d'insecticide Shenzi 400 SC par hectare par saison.

CANNEBERGES (application au sol)

Volume de pulvérisation pour les canneberges : Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 200L/ha au sol.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Shenzi 400 SC/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Canneberges	Pyrale des atocas Tordeuse soufrée Tordeuse des canneberges	125 mL à 250 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Canneberges

- En cas de forte infestation par un des insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.
- Ne pas effectuer plus de 3 applications par saison.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 7 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédent la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 563 mL d'insecticide Shenzi 400 SC par hectare par saison.

POUR APPLICATION SUR LES CANNEBERGES PAR CHIMIGATION:

Volume de pulvérisation pour les canneberges par chimigation : Utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 3000L/ha.

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Shenzi 400 SC/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
----------------	----------	-------------------------------------	--------------------------

Canneberges	Tordeuse soufrée Tordeuse des canneberges	250 mL	Commencer les applications lorsque les seuils de traitement ont été atteints. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une suppression optimale.
-------------	--	--------	--

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Canneberges par chimigation

- Ne pas effectuer plus de 2 applications par chimigation par saison
- Ne pas dépasser un total de 500 mL d'insecticide SHENZI 400 SC par hectare par saison.
- Traiter de nouveau si le dépistage indique qu'un nouveau traitement est requis.
- Prévoir un intervalle minimum de 7 jours entre les traitements.
- Ne pas récolter moins d'un jour avant le traitement. Respecter un DAAR de 1 jour.

Directives pour la chimigation :

NE PAS appliquer l'insecticide Shenzi 400SC par chimigation sur les autres cultures mentionnées dans cette étiquette. On peut appliquer l'insecticide Shenzi 400 SC au moyen d'un système d'aspersion en hauteur fixe en couverture intégrale qui appliquera l'eau uniformément et à l'intérieur des limites d'un périmètre fermé de digues. Ne pas appliquer ce produit à travers tout type de système d'irrigation. Les systèmes d'aspersion qui fournissent un faible coefficient d'uniformité, comme les unités à poussée hydraulique, ne sont pas recommandés. Une distribution non uniforme de l'eau traitée peut réduire l'efficacité ou laisser des résidus de pesticide illégaux sur la culture.

Un réglage approprié du système de chimigation est essentiel pour obtenir le taux voulu par hectare de façon uniforme et pour minimiser le temps de lessivage. En cas de questions au sujet du réglage, contacter le fabricant de l'équipement ou un autre expert.

Exigences sur le plan de l'équipement :

- Le système doit comporter une coupure anti-retour, ou un antirefouleur approuvé, ou un clapet de retenue fonctionnel approuvé, un brise-vide (y compris un hublot d'inspection), et un drain à faible pression situé convenablement sur le tuyau d'irrigation pour prévenir toute contamination d'une source d'eau par refoulement, à moins que l'eau provienne d'une source autonome artificielle sur une terre privée.
- Le tuyau d'injection de pesticide doit comporter un clapet de retenue à fermeture rapide, automatique et fonctionnel pour bloquer le débit de fluide vers la pompe d'injection. Un système de confinement secondaire autour de l'orifice d'injection doit être en place.
- Le tuyau d'injection de pesticide doit aussi comporter un clapet fonctionnel, normalement fermé, situé à l'entrée du système d'injection pour empêcher l'aspiration du fluide du réservoir d'approvisionnement lorsque le système d'irrigation est fermé automatiquement ou manuellement.
- Le système doit comporter des commandes d'interverrouillage fonctionnelles pour fermer automatiquement l'injection de pesticide lorsque la pression d'eau tombe ou que le débit d'eau s'arrête. Sinon, en l'absence d'un tel système automatique, la procédure d'injection doit être continuellement surveillée par un préposé qui est en mesure de fermer manuellement l'injection de pesticide si ces circonstances surviennent.
- Les systèmes doivent comporter un doseur, comme une pompe à mouvement alternatif rectiligne (ou un débitmètre sur inducteur), bien conçu et compatible avec les pesticides et pouvant être muni d'un système d'interverrouillage.
- Le réservoir qui contient le mélange insecticide doit être exempt de rouille, de fertilisant, de sédiments et de toute matières étrangères, et être muni d'un tamis en ligne situé entre le réservoir et le point d'injection.

- Pour assurer un mélange uniforme de l'insecticide dans la conduite d'eau, injecter le mélange au centre du diamètre du tuyau ou au-delà d'un coude ou d'un té dans la conduite d'irrigation pour que la turbulence créée au niveau de ces points aident au mélange. Le point d'injection doit être situé après tous les dispositifs de prévention de refoulement de la conduite d'eau, à moins que l'eau provienne d'une source autonome artificielle sur une terre privée.

Précautions :

- **NE PAS** raccorder un système d'irrigation utilisé pour l'application de pesticide à un système d'eau publique à moins que les dispositifs de sécurité requis pour les systèmes d'eau publique ne soient en place. Des règlements locaux spécifiques peuvent s'appliquer et doivent être respectés.
- Une personne qui connaît bien le système de chimigation et qui est responsable de son opération, ou qui est sous la supervision de la personne responsable, doit faire fonctionner le système et le fermer pour faire les ajustements nécessaires, le cas échéant.
- **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent cause une distribution non uniforme.
- **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre fine de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Effectuer les applications SANS utiliser de canon surelevé.
- **NE PAS** laisser la répartition de la pulvérisation dépasser la zone des planches de culture.

Groupe de Culture 12-09 – FRUITS À NOYAU

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX d'Insecticide Shenzi 400 SC/ha	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
FRUITS À NOYAU Abricot; Abricot du Japon; Cerise tardive; Cerise de Nankin; Cerise douce; Cerise acide; Nectarine; Pêche; Prune; Prune d'Amérique; Prune maritime; Prune noire du Canada; Prune myrobalan; Prune chickasaw; Prune de Damas; Prune japonaise; Prune Klamath; Prune à pruneaux; Prucot; Prunelle; Cultivars, variétés et hybrides de ces denrées	Petit perceur du pêcher Perceur du pêcher	188 mL à 250 mL	Pour une suppression optimale du petit perceur du pêcher et du perceur du pêcher, appliquer l'insecticide SHENZI 400 SC sur les troncs d'arbres et les branches inférieures à l'aide d'un pulvérisateur grossier à basse pression. Ne pas utiliser plus de 2 000 L / ha de volume de pulvérisation. Toujours assurer une couverture complète pour obtenir des résultats optimaux. Appliquer à l'élosion des œufs avant que les larves n'entrent dans le tronc, l'utilisation de pièges à phéromones pour déterminer le vol des papillons de nuit peut aider à déterminer la ponte des œufs. Ne pas appliquer plus d'une fois tous les 10 jours, des applications supplémentaires peuvent être nécessaires en cas de vols prolongés de mites / de ponte.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS: Fruits à noyau

- En cas de forte infestation par un des insectes ravageurs indiqués ci-dessus, utiliser la dose supérieure.

- Ne pas effectuer plus de 3 applications par saison.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.
- Ne pas effectuer plus d'une application par période de 10 jours.
- Ne pas appliquer durant le jour précédent la récolte. Observer un DAAR de 1 jour.
- Ne pas dépasser un total de 563 mL d'insecticide Shenzi 400 SC par hectare par saison.

<Fin de la boîte d'usages limités>

Options de mélange en cuve :

Pour élargir le spectre de suppression des organismes nuisibles, l'insecticide Shenzi 400 SC peut être mélangé en cuve avec l'insecticide POUNCE® 384 EC. Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR:

Avant d'appliquer, s'assurer de commencer avec un pulvérisateur propre et en bon état. Immédiatement après l'application, nettoyer en profondeur tout l'équipement de pulvérisation pour réduire le risque de formation de dépôts qui pourraient devenir difficile à enlever.

Bien drainer le pulvérisateur. Rincer à fond le pulvérisateur avec de l'eau propre et faire circuler de l'eau propre dans les boyaux, la rampe et les buses. Nettoyer tous les autres équipements utilisés pour l'application. Prendre toutes les précautions nécessaires au moment du nettoyage. Ne pas nettoyer près de puits, de sources d'eau ou de végétation désirable.

Éliminer l'eau de rinçage en respectant les règlements locaux.

INSTRUCTIONS D'APPLICATION

Application par pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer lors des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'une pulvérisation pneumatique: **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes cibles. Arrêter la pulvérisation par les buses extérieures au bout des rangs et aux rangs externes. **NE PAS** appliquer si la vitesse du vent dépasse 16 km/heure au site de traitement, tel que mesuré à l'extérieur du site, du côté exposé au vent.

Épandage par chimigation : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Effectuer les applications **SANS** utiliser de canon surelevé.

Application par pulvérisation aérienne : **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'application par voie aérienne

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le **Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.**

Mises en garde propres au produit pour les applications par voie aérienne

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-438-6071. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

Appliquer la quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 50 litres par hectare.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Zones Tampons de pulvérisation :

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette. Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Méthode d'épandage	Culture	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un			
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens /marins d'une profondeur de:	
		Moins de 1m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	Pommes de terre, légumes-racines et légumes-tubercules, légumes-fruits, légumes-feuilles, légumes du genre <i>Brassica</i> , légumineuses, cucurbitacées, maïs, fourrage et foin de graminées, fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées, menthe,	1	1	1	0

	oléagineux, okra, houblon, artichauts, arachide, sous-groupe d'oignons verts, betterave potagère et à sucre, céréales, fourrage et paille de céréales, canneberges, mûres et framboises, Petits fruits des genres <i>Ribes</i> , <i>Sambucus</i> et <i>Vaccinium</i> , et petits fruits de plantes naines					
Pulvérisation pneumatique	Fruit à pépins, raisin, fruit à noyau, Petits fruits des genres <i>Ribes</i> , <i>Sambucus</i> et <i>Vaccinium</i> , noix	Début de la croissance	10	4	1	0
		Fin de la croissance	5	2	1	0
Chimigation	Canneberges		1	1	1	0
Aérienne	Pommes de terre, maïs (à éclater, de grande culture, sucré, de semence) légumineuses, oléagineux et céréales, fourrage et paille de céréales, betterave potagère et à sucre	Voilure fixe	15	1	1	0
		Voilure tournante	10	1	1	0

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

DIRECTIVES DE MÉLANGE:

Avant d'appliquer l'insecticide Shenzi 400 SC, l'équipement de pulvérisation doit être propre et sans résidu de pesticides. Remplir le réservoir du pulvérisateur entre le 1/4 et la 1/2 d'eau.

Ajouter l'insecticide Shenzi 400 SC directement au contenu du réservoir. Mélanger complètement afin de disperser l'insecticide, puis laisser l'agitateur fonctionner continuellement. En continuant d'agiter, une fois que le produit a été bien mélangé, ajouter un adjuvant au besoin. Les directives concernant l'utilisation d'adjuvants se retrouvent dans la section « Mode d'emploi » de cette étiquette. Utiliser un agitateur mécanique ou hydraulique. Ne pas utiliser un agitateur à air. Le mélange ne devrait pas demeurer pour la nuit dans le réservoir du pulvérisateur.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR:

Avant d'appliquer, s'assurer de commencer avec un pulvérisateur propre et en bon état. Immédiatement après l'application, nettoyer en profondeur tout l'équipement de pulvérisation pour réduire le risque de formation de dépôts qui pourraient devenir difficile à enlever.

Bien drainer le pulvérisateur. Rincer à fond le pulvérisateur avec de l'eau propre et faire circuler de l'eau propre dans les boyaux, la rampe et les buses. Nettoyer tous les autres équipements utilisés pour l'application. Prendre toutes les précautions nécessaires au moment du nettoyage. Ne pas nettoyer près de puits, de sources d'eau ou de végétation désirable.

Éliminer l'eau de rinçage en respectant les règlements locaux.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'insecticide Shenzi 400 SC contient un insecticide appartenant au groupe 28. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide Shenzi 400 SC et à d'autres insecticides du groupe 28. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide Shenzi 400 SC ou les insecticides du même groupe 28 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Pour une même culture, ne pas appliquer plus de 2 fois successivement par génération d'une même espèce d'insectes. L'application suivante sur les parasites visés doit être effectuée avec un produit efficace possédant un mode d'action différent.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides ou des acaricides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturelles ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec UPL AgroSolutions Canada Inc. au 1-800-438-6071.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2024-1378

2024-06-04

®Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.

©2023 Société du groupe UPL Corporation Limited.